

## CONSEIL D'ÉCOLE – COMPTE-RENDU SIMPLIFIÉ A DESTINATION DES PARENTS D'ÉLÈVE

**Date du Conseil d'École : lundi 22 novembre 2021**  
**Horaires : de 16h30 à 18h30**  
**Lieu : Salle du conseil municipal – Mairie de Westhalten**

Objet : ce compte-rendu simplifié vise à transmettre les informations les plus importantes à l'ensemble des parents d'élèves sans alourdir la lecture par les différents points administratifs et réglementaires du procès-verbal exhaustif.

Rédactrice : Cécilia HAYER – [cecilia.hayer@orange.fr](mailto:cecilia.hayer@orange.fr)

### CALENDRIER

Les deux prochains Conseils d'école auront lieu :

- **Le lundi 28 mars 2022**
- **Le lundi 27 juin 2022**

Les parents délégués (pour rappel Mmes BENOIT Marie, HAYER Cécilia, MOLTES Caroline et WALLERICH Laura) peuvent soumettre à la directrice les points à inscrire à l'ordre du jour **3 semaines avant** la date du Conseil d'école.

Ainsi, si vous avez la moindre remarque ou question concernant **la vie générale de l'école** traitées lors de ces Conseils trimestriels (règlement intérieur de l'école, organisation de la semaine scolaire, activités périscolaires, restauration scolaire, activités complémentaires au temps scolaire), n'hésitez pas à en faire part oralement ou par écrit à l'une d'entre nous.

### LISTE DU PERSONNEL EDUCATIF

Marie-Pascale GILBERT, enseignante PS/MS  
Denise SIMON, ATSEM PS/MS  
Oriane HORNECKER, enseignante GS/CP  
Aurélie FAIVRE, ATSEM GS  
Julie DA SILVA, enseignante CE  
Fanny WURGER, directrice et enseignante CM  
Laura GOLTZENE, enseignante CM le jeudi (jour de décharge de Mme WURGES)  
Lionel CICCHETTI et Teresa ANDONI, AESH  
Mathilde BRUN, stagiaire deuxième année de licence se destinant au professorat des écoles  
Marie-Anne BRUN, enseignement religieux catholique du CP au CM2  
Valérie LUDMANN, intervenante du RASED pour les élèves à besoins particuliers  
Une stagiaire ATSEM sera également présente à l'école au premier semestre 2022.

### SECURITE

- 1- Horaires de l'école  
Pour rappel, les élèves peuvent arriver à l'école entre 8h05 et **8h20 maximum**. Le portail extérieur et la porte d'entrée sont ensuite **fermés à clé** pour assurer la sécurité de tous et ceci jusqu'à la sortie des élèves à 11h40.  
Le non respect de ces horaires entraîne des dérangements du personnel (sonnette, obligation d'aller ouvrir la porte alors que les classes ont commencé).  
Merci à tous de permettre aux enfants d'arriver avant l'horaire limite.
- 2- Circulation autour de l'école  
Pour rappel, la circulation dans la rue de l'Ohmbach (tronçon allant de la rue Pferkel aux ateliers communaux) **est interdite lors des heures d'entrée et de sortie d'école** (la pose et la dépose des

enfants au périscolaire est possible directement puisque les horaires ne recoupent pas ceux des affluences majoritaires) et ceci dans le but de protéger les élèves lors de leur sortie de l'école. Des parkings existent à proximité : aire de jeux rue de la Fontaine, parking du cercle, rue des Fleurs et rue Pferkel.

**Il est demandé à tous de bien vouloir respecter ces restrictions de circulation pour assurer la sécurité de chacun.**

## INFORMATIONS LIEES AU COVID

### 1- PORT DU MASQUE

Il est rappelé que le **port du masque est obligatoire pour toutes les personnes de 11 ans ou plus** dans toutes les communes du département du Haut-Rhin **dans un périmètre de 50 m** autour des établissements scolaires.

Ces mesures sont en vigueur jusqu'au **lundi 3 janvier 2022 inclus**.

*Cf. mail de la Directrice en date du 25 novembre 2021 citant les textes de loi concernés.*

### 2- Capteurs de CO<sub>2</sub>

3 capteurs de CO<sub>2</sub> ont été achetés par la mairie et seront installés dans les deux classes de maternelles (PS-MS et GS-CP) ainsi que dans la salle du périscolaire. Ils visent à indiquer lorsque le taux de CO<sub>2</sub> dans la salle doit conduire à **aérer l'espace** (et non plus forcément selon un horaire donné - « 5 minutes toutes les heures » par exemple).

Un point sera fait en février et il sera décidé si d'autres capteurs doivent être achetés.

## PERISCOLAIRE ET TEMPS SCOLAIRE

Pour rappel, le temps passé à l'école par les enfants est scindé en **deux périodes différentes** durant lesquelles les enfants sont pris en charge par des personnes différentes dans des endroits différents (la confusion pouvant naître du fait que les personnes sont parfois les mêmes et que les structures partagent les parties communes des bâtiments de l'école). Ces deux périodes sont divisées comme suit :

- Le temps scolaire de 8h05 à 11h40 et de 13h20 à 16h
- Le temps périscolaire de 7h à 8h05, de 11h40 à 13h20 et de 16h à 18h30

**Juridiquement**, les enfants sont donc **sous la responsabilité** de personnes et de structures **différentes** :

- Le personnel scolaire (enseignantes et ATSEM) et l'éducation nationale (donc l'Etat) pour le temps scolaire
- La personnel du périscolaire et la mairie pour le temps périscolaire.

Les enfants ne peuvent donc transiter de l'un à l'autre librement ce qui engendre un certain nombre de conséquences :

- **Les enfants des parents arrivant en retard aux heures de sortie de classe ne peuvent pas être confiés au périscolaire** pour 2 raisons.
  - 1- Si ils ne sont pas inscrits, ils ne sont pas couverts par l'assurance du périscolaire ce qui pose un problème de responsabilité en cas de souci.
  - 2- Il s'agit également de garantir l'équité entre les différentes familles. Seuls les enfants inscrits seront pris en charge par le périscolaire qui facture alors la prestation.

Ainsi, le périscolaire ne peut « dépanner » pour quelques minutes puisque les enfants restent alors sous la responsabilité de l'école mais les enseignantes, comme les ATSEM n'ont pas des horaires extensibles. En cas de retard de force majeure (problème sur la route, impondérable professionnel...), les enfants seront bien entendu gardés jusqu'à l'arrivée des parents (le mieux étant de prévenir le plus vite possible). En revanche, si la situation se répète et devient quotidienne, il faudra rechercher des solutions.

- **En cas de situation de force majeure** (intempéries, absence d'un membre du personnel éducatif), un protocole d'accueil et de surveillance des élèves est mis en place. Cependant, la prise en charge des enfants dans ce cadre doit rester exceptionnelle et la **durée maximale** possible d'accueil ne devrait pas, dans la mesure du possible (organisation des familles), excéder **une demi-journée** quelle que soit la durée d'absence de l'enseignant notamment.

***Pour les parents qui ne disposeraient pas de la possibilité de se libérer de leurs contraintes professionnelles ou de confier leur enfant à une connaissance (membre de la famille, ami), il est proposé que nous puissions constituer une liste afin de pouvoir s'organiser entre parents concernés. N'hésitez pas à envoyer vos coordonnées (ainsi que le nom de l'enfant et la classe concernée) et vos contraintes (horaires ou jours de la semaine avec impossibilité de s'absenter du lieu de travail) sur mon adresse mail : [cecilia.hayer@orange.fr](mailto:cecilia.hayer@orange.fr)***

## ACTIONS PEDAGOGIQUES

### 1- Actions réalisées

CE et CM : atelier sucré/salé au Cheval Blanc lors de la semaine du goût  
PS/MS : intervention de M. KOEHLER directement dans la classe lors de la semaine du goût (dégustation de différents légumes, distinction acide/sucré)  
CP, CE et CM (51 élèves au total) : 9 séances de natation ont eu lieu (2 sont encore à venir)

### 2- Actions à venir

Sorties à la médiathèque de Rouffach (jeudi 25/11 au matin pour PS/MS et GS/CP, mardi 22/03 pour les CE, jeudi 03/02 pour les CM)  
Saint-Nicolas le 6 décembre, goûter confirmé, présence du St-Nicolas et quilles à confirmer  
Fête de Noël de l'école dans la salle de jeux, deux classes ensemble en partageant la matinée en deux  
Galette des rois  
Confection des crêpes pour la chandeleur  
Mardi gras ?  
CE et CM : concours de dessin du Crédit Mutuel  
Tennis : première séance à partir du 4 avril 2022  
Photo de classe par le photographe de Rouffach  
Sorties scolaires à programmer – CE et CM : visite de la déchetterie, sensibilisation autour du tri //  
Pour les sorties des classes maternelles, il est demandé de penser à réserver des bus avec toilettes

## POINTS DIVERS

### - Règlement intérieur de l'école

Il a été mis à jour durant la précédente année scolaire et sera distribué aux familles. Il sera également publié sur le site internet de la mairie (rubrique « éducation »).

### - Modalités de communication avec les familles

2 rencontres annuelles programmées entre les parents et les enseignantes suite à la remise des livrets scolaires et des carnets de réussite et également suite aux évaluations nationales (CP/CE1)  
Pour les demandes de rencontre individuelles, merci de formuler une demande écrite sur le cahier de liaison de l'enfant.

### - Vergers-école et plantations dans la cour

De nouveaux fruitiers ont été plantés dans le verger-école sur le versant ouest du Strangenberg. Une animation est prévue le samedi 27 novembre à 10h. Les enfants allant au périscolaire le matin ont réalisé des dessins d'arbres qui ont été plastifiés et installés à proximité de chaque nouveau fruitier planté.

La volonté de la mairie est de faire de cet endroit un lieu d'échanges. Des sorties scolaires pourraient y être organisées pour planter des bulbes au pied des fruitiers, faire des pique-nique (une installation de rondins de bois y est prévue)...

De nouveaux fruitiers en espalier (pommiers, poiriers) vont être plantés devant les fenêtres sud des classes de CE et CM pour générer de l'ombre, un visuel végétal et renforcer la présence des fruitiers dans l'enceinte de l'école.